

saisir les conséquences pratiques qui découlent de ces considérations.

Commençons par les faits : ils sont nombreux ; je me bornerai aux plus significatifs. S. Em. le cardinal Donnet en a relaté plusieurs, dont un surtout a vivement impressionné le Sénat. "C'était en 1826. Un jeune prêtre, au milieu d'une cathédrale pleine d'auditeurs, s'affaissa subitement dans la chaire d'où il faisait entendre sa parole. Bientôt le glas funèbre tinta ; un médecin déclara que la mort était constante et fit donner le permis d'inhumer pour le lendemain. L'évêque de la cathédrale où l'événement était arrivé reçut déjà le *De profundis* auprès du lit funèbre, et on avait pris les dimensions du cercueil."

"La nuit approchait cependant, et l'on comprend les angoisses du jeune prêtre, dont l'oreille saisissait le bruit de tous ces préparatifs. Il n'avait que vingt-huit ans, et sa santé, jusque-là, avait toujours été florissante. Enfin il distingue la voix d'un de ses amis d'enfance, et cette voix, provoquant chez lui un effort surhumain, amena un résultat merveilleux. Le lendemain, il pouvait reparaitre dans sa chaire." Or ce prêtre était le même qui, revêtu aujourd'hui de la pourpre romaine, siège au Sénat français ; le même qui racontait cette émouvante histoire ! Histoire ancienne, dira-t-on, qui remonte à quarante ans ! Qu'importe, si les mêmes usages sont toujours en vigueur ? Beaucoup plus récemment, S. Em. le cardinal Donnet a eu le bonheur de sauver une jeune fille qu'on allait ensevelir et qui est aujourd'hui mère de famille.

L'honorable M. Tourangin a rapporté à son tour un fait d'autant plus concluant qu'il se rapporte à une personne d'un rang distingué, à qui les secours éclairés de la science n'avaient pas plus fait défaut que les soins assidus de ses proches, et qui cependant faillit être victime d'une méprise du même genre. "Trois médecins avaient été appelés ; les expériences les plus décisives, les plus cruelles, avaient été faites. Après trente heures, la personne qu'on croyait morte n'avait donné aucun signe de vie, et on venait de décider qu'elle serait mise dans la bière. Les supplications d'une sœur de la malade obtinrent quelques heures de répit. Cela suffit pour que la vie reparût là où on s'obstinait à ne voir que la mort. Il fallut ensuite trois mois pour guérir les plaies faites en vue de constater la mort."

Dans un très-intéressant chapitre au second volume de son ouvrage, *Science et démocratie*, M. Victor Meunier emprunte aux auteurs les plus recommandables une multitude presque effrayante de cas de mort apparente, les uns reconnus à temps, grâce à des circonstances toutes fortuites ; les autres, hélas ! constatés trop tard, après que la mort réelle avait mis fin aux tortures des malheureux enfermés vivants dans la tombe. Un médecin du siècle dernier, J. J. Brubier, dans les commentaires ajoutés par lui à la thèse du célèbre anatomiste Winslow, en enregistre pour sa part cent-quatre-vingt-un, qu'on peut répartir ainsi : "Quatre personnes passèrent pour mortes et furent tuées par les chirurgiens qui en firent prématurément l'autopsie. Soixante-douze allaient être ensevelies quand elles sortirent de l'état de léthargie. Cinquante-deux, enterrées vivantes, achevèrent de mourir sous terre." Mais tenons-nous-en aux faits contemporains. Au mois de décembre 1852, un habitant de la commune d'Eymet (Dordogne) fut enterré après deux saignées faites sans résultat. Quelques jours plus tard il fut inhumé ; ses traits étaient fortement contractés, et son cercueil inondé du sang qui s'était écoulé par ses veines ouvertes. Des maisons mortuaires telles que M. de Courvol propose d'en établir en France, existent depuis longtemps dans plusieurs parties de l'Allemagne. Il résulte d'un document émané de l'administration sanitaire de Berlin que, dans la maison mortuaire de cette ville, dix personnes réputées mortes auraient été rappelées à la vie, et cela dans l'espace de trente mois, ce qui donne une moyenne de quatre erreurs par an. Qu'on juge d'après cela ce qui doit se passer en France, où ces erreurs sont sans doute tout aussi fréquentes, mais où elles sont irréparables !

"Parmi les faits qu'on raconte, dit M. V. Meunier, il en est sans doute de controuvés ; mais combien a-t-il pu s'en produire à l'insu de tout le monde ? Quand on réfléchit à l'incertitude des signes sur lesquels on s'est fondé si longtemps pour constater la mort... à la légèreté avec laquelle les décès sont vérifiés quand un officier de l'état civil est chargé de ce soin (et même, ajouterai-je, lorsque c'est le médecin des morts) ; à la précipitation avec laquelle ont lieu les enterrements lors des grandes épidémies ou à la suite des batailles (Winslow a déjà fait cette remarque), on est obligé de le reconnaître : si nombreux que puissent être les faits controuvés, les faits réels et qui demeurent inconnus sont vraisemblablement plus nombreux encore."

Evidemment, la première condition à réaliser, pour rendre impossibles les effroyables méprises qui ont infligé à tant de malheureux le supplice d'une double mort, serait la possession d'un signe infaillible de la mort vraie. Or, d'après les doctrines de l'ancienne école, ce n'est pas un seul symptôme, mais dix-huit, qui permettraient d'affirmer qu'une personne a définitivement cessé de vivre. Tous ne se manifestent pas simultanément. Les uns se montrent immédiatement après la mort ; les autres seulement quelque temps après. Les premiers, d'après

M. le docteur A. Becquerel (1), sont au nombre de treize. Ceux que l'on considère comme particulièrement certains sont : l'aspect cadavérique de la face ; la décoloration générale de la peau ; la perte de transparence de la main et la flexion du pouce vers la paume ; l'abaissement de la mâchoire inférieure ; l'abolition de la sensibilité et, en général, de toutes les facultés ; le relâchement des sphincters ; l'immobilité absolue des parois thoraciques ; l'absence de souffle nasal et buccal, et surtout la cessation prolongée des battements du cœur, constatée par l'auscultation. Les signes ultérieurs, au nombre de cinq, sont : le refroidissement du corps et la rigidité cadavérique ; puis l'absence d'irritabilité musculaire, l'affaiblissement des parties molles, et enfin la putréfaction. Malheureusement, il est certain aujourd'hui que, de dix-huit signes de la mort, un seul est absolument infaillible. Or, il faut avouer que la conservation des corps, en quelque lieu que ce soit, jusqu'à ce que ce phénomène se produisit, serait, contre le danger des inhumations prématurées, un remède pire que le mal.

Préoccupé de cette idée, un médecin philanthrope, le docteur Manzi, professeur à l'Université de Rome, offrit à l'Académie des sciences de Paris, il y a quelques années, une somme de 15,000 fr. destinée à récompenser l'auteur du meilleur travail sur la conservation des morts apparentes. La somme fut acceptée, le concours ouvert, et le prix décerné à M. le docteur Bouchut, agrégé à la Faculté de médecine de Paris. M. le docteur Bouchut croyait avoir trouvé, dans l'absence prolongée des battements du cœur, le vrai, le seul signe immédiat de la mort. Hélas ! l'expérience ne devait pas tarder à démontrer qu'il se trompait. Il ne peut rester aucun doute à cet égard lorsqu'on a lu la savante brochure de M. le docteur Jozat, *De la mort et de ses caractères*. Des faits observés par M. Jozat il ressort cette conclusion peu consolante sans doute, mais irréfragable, que la vie peut persister à l'état latent pendant plusieurs heures chez des personnes offrant toutes les apparences de la mort, y compris l'arrêt total et prolongé de tout mouvement du cœur perceptible par l'auscultation. Le docteur Jozat cite, entre autres, l'exemple d'une dame P., qui me paraît être la même dont M. Tourangin a parlé dernièrement au Sénat. Cette dame, poussée au désespoir par la perte récente d'un enfant adoré, avait résolu de s'ôter la vie. Elle parvint à se procurer du chlorhydrate de morphine, dont elle prit 60 centigrammes. Sept heures après, on dut la regarder comme perdue : des trois médecins appelés près d'elle, deux l'abandonnèrent. Le troisième tint bon ; il fit appeler son confrère M. Jozat, qui partagea bientôt avec lui la douloureuse conviction que tout était fini. L'auscultation la plus minutieuse de la région du cœur ne révélait aucun symptôme de vie. Les topiques les plus violents n'avaient réveillé nul signe de sensibilité. Cependant la malade n'était point morte. Les symptômes d'empoisonnement finirent par se dissiper ; les blessures se cicatrisèrent à la longue, et madame P. est depuis devenue mère d'un second enfant, qui la console de la perte du premier. M. les docteurs Depaul, Girbal, Boinet, Duchenne (de Boulogne), ont recueilli à leur tour diverses observations qui achèvent de réduire à néant la prétendue découverte du docteur Bouchut. Deux de ces observations se rapportent à des individus qui avaient été asphyxiés par le chloroforme ; tout mouvement du cœur avait cessé ; néanmoins on parvint à les tirer de leur léthargie en provoquant, soit par l'insufflation de l'air dans la bouche, soit par la pression méthodique des parois du thorax, une sorte de respiration artificielle. Le même résultat a été obtenu sur des enfants nouveaux-nés, victimes, soit d'accidents survenus pendant l'accouchement, soit de tentatives criminelles faites pour les étouffer ou les étrangler. Evidemment si ces individus, si ces enfants eussent été abandonnés à eux-mêmes, la mort apparente n'eût pas tardé à devenir réelle. D'où il résulte, comme le remarque très-bien M. V. Meunier, que nous avons envers les morts ou ceux qui paraissent tels, des devoirs plus sérieux que ceux que nous remplissons d'ordinaire : "Il s'agirait moins de constater un décès que de ramener une vie latente ; le décès se constaterait par l'impossibilité de rappeler la vie ; au lieu de regarder et d'écouter, on agirait pendant qu'on examine si un homme est mort, peut-être meurt-il."

Je ne quitterai point ce redoutable problème du diagnostic de la mort, sans rappeler les intéressantes recherches de M. le docteur Collongues, relatives à un phénomène physiologique extrêmement curieux, dont la cessation serait, selon lui, le signe indubitable de l'extinction de la vie. Ce phénomène est un bruit particulier, une sorte de bourdonnement continu, que chacun peut entendre en introduisant dans son oreille le bout de son doigt ou du doigt d'une autre personne. Dès le commencement du dix-septième siècle, Grimaldi en avait fait mention dans son ouvrage, *Physicomathesis de lumine*, et, conformément aux idées de son temps, il l'attribuait à l'agitation des esprits animaux : explication qui, soit dit en passant, ne diffère guère que par la forme de celle que donne M. Collongues : ce dernier attribuant le bourdonnement dont il s'agit aux frémissements, aux vibrations du système nerveux. Quoi qu'il en soit, M. Collongues a fait de ce phé-

(1) *Traité élémentaire d'hygiène privée et publique.*